

*Date de dépôt : 17 décembre 2009*

## **Pétition**

### **Halte à la surcharge : pour des effectifs supplémentaires à la FSASD !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis plusieurs années maintenant la FSASD n'a eu de cesse d'accroître ses missions et prendre en charge toujours plus de personnes sans que cela se traduise par des hausses correspondantes d'effectifs.

#### **Considérant notamment que :**

- la population genevoise a augmenté sensiblement ces dernières années, et surtout parmi elle la proportion de personnes âgées, qui constitue la clientèle principale de la FSASD (près de 75% des prestations sont fournies à des personnes de plus de 65 ans et plus de 40% à des personnes de 80 ans et plus) ;
- le plan Victoria, imposé à l'Hôpital cantonal, a conduit à la suppression de 200 lits, dont une bonne partie était consacrée aux soins aux personnes âgées, ainsi qu'à l'écourtement des séjours hospitaliers, ce qui représente autant de patients transférés vers les soins à domicile ;
- les cas psychiques sont en forte augmentation et avec eux des situations toujours plus lourdes et complexes ;
- la FSASD a été placée au centre du Réseau de soins, avec à la clé l'attribution de tâches nouvelles, comme avec la création d'une structure d'UATR à Villereuse ;
- la FSASD est en train de se doter d'un nouveau système informatique qui va modifier considérablement les pratiques professionnelles et nécessiter de la formation du personnel ;
- entre les procédures internes qui se multiplient, la pression à la facturation qui explose et les exigences, en termes de contrôle et de justification, qui

augmentent de la part des assureurs, le personnel de la FSASD fait face à une considérable surcharge administrative ;

**Que tout cela a pour conséquences :**

- un fonctionnement à flux tendu des 36 équipes de la FSASD et de ses 1'300 collaborateurs et collaboratrices;
- une pression croissante à la flexibilisation des horaires ;
- une concentration sur les soins au détriment de la dimension sociale des interventions ;
- une disparition des espaces d'échanges et de discussion ;
- un épuisement du personnel et les absences qui en résultent ;
- une démotivation généralisée ;

**Le personnel de la FS ASD soutient les revendications du Cartel et demande plus particulièrement:**

- une augmentation de ses effectifs de 120 postes, selon le principe d'une moyenne de trois personnes par équipe, dans toutes les professions, et dans les mesures requises.. A ces 108 postes doivent être déjà prévus de s'ajouter une douzaine de postes pour assurer l'entrée en fonction dans des conditions acceptables du nouveau système informatique, notamment assurer les remplacements du personnel en formation ;
- le maintien du PLEND qui est, à défaut d'autres mesures d'aménagement des fins de carrière, un outil indispensable pour un personnel qui connaît une importante pénibilité du travail, dont les conséquences à long terme sont aussi évidentes que catastrophiques ;

N.B. 689

*p.a Cartel Intersyndical du  
personnel de l'Etat et du  
secteur subventionné  
Case postale 1765  
1227 Carouge*

**Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil**

**Pour des services  
et des prestations publics  
adaptés à l'évolution des besoins  
de la collectivité**

**Santé, social, éducation,  
administration, secteur subventionné:  
investir dans l'avenir et augmenter  
les effectifs pour répondre aux  
besoins de la collectivité**

**Parce** que les services publics ont pour raison d'être le service à la collectivité et à tout un chacun - particulièrement en période de récession et d'approfondissement des inégalités sociales - afin de corriger les effets négatifs de la société à deux vitesses,

**Parce** que tout comme l'eau, les énergies et les nouvelles technologies, les transports, le logement, l'éducation, la culture, la santé, le social et les services de l'administration se doivent plus que jamais d'être accessibles à tous, sans discrimination d'accès en fonction du revenu, de l'origine, du sexe, etc.

**Parce** que les logiques de marché et de privatisation ainsi que la recherche d'"efficacité" ne renforcent pas les solidarités mais qu'au contraire elles risquent d'exclure les plus faibles de l'accès à ces services,

**Parce** que les baisses d'impôts acceptées en votation populaire, si elles constituent une manière d'exprimer le souhait d'un meilleur revenu disponible, n'ex-

priment en aucun cas la volonté de disposer de moins de services et de prestations publics. Ces baisses ont néanmoins pour conséquence un affaiblissement des moyens indispensables pour assurer des prestations et des services publics de qualité, en suffisance et accessibles à tous,

**Parce** que, dans divers secteurs ces dernières années, le volume et la qualité des prestations des services publics ont déjà été mis à mal par les politiques d'austérité, de course à la performance, de réorganisation et de réduction des postes dans le même temps que la population et les besoins sociaux augmentent,

**Parce** qu'au cours de la législature qui s'achève, les prestations sociales n'ont pas été épargnées mais ont été malmenées par la révision des dispositifs de protection sociale induisant des diminutions ou à des suppressions de prestations (5<sup>ème</sup> révision AI, assistance juridique payante, abaissement des seuils d'accès aux prestations de la clinique dentaire jeunesse... ) ...

. / .

**CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT  
ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ**

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch) - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009

ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

CARTEL INTERSYNDICAL

## Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

...et plus particulièrement:

*la nouvelle loi sur le chômage plus restrictive quant aux possibilités de retour en emploi et qui précipite une part des chômeurs à l'Aide sociale ou dans la pauvreté,*

*la diminution de la durée des avances sur pensions alimentaires, précarisant plus particulièrement les femmes chefs de famille,*

*l'introduction des normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) qui instituent une Aide au mérite et modifient à la baisse les normes d'Aide sociale,*

*l'adoption de nouvelles normes diminuant drastiquement l'Aide sociale pour les jeunes adultes et les personnes en formation,*

*la disparition programmée du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et la suppression des prestations qu'elle induira pour les chômeurs en fin de droit ne pouvant émarger à l'Aide sociale et l'appauvrissement de ceux qui le pourront,*

*le non respect de l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS".*

**Parce** qu'en période de récession, l'Etat, outre à investir dans les grands travaux, doit aussi jouer son rôle anticyclique et participer à la diminution du chômage: soit ouvrir de nouveaux emplois et stabiliser les auxiliaires et autres contrats temporaires

**Parce** que la non mise à disposition d'effectifs suffisants pour l'éducation, la santé, la sécurité, la

prise en charge du chômage et de l'aide sociale pénalise usagers et personnel: ce dernier tente d'assurer sa mission dans un contexte de stress et de tensions qui porte atteinte à sa santé physique et psychique,

**Parce** qu'un nouveau parlement ainsi qu'un nouvel exécutif -qui outre à gouverner est notre employeur- ont été élus:

**Nous, personnel des services publics et du secteur subventionné demandons que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat:**

- *donne la priorité à la qualité du service public et à sa réponse aux besoins en évolution quantitative et qualitative de la collectivité;*
- *augmente les effectifs dans l'éducation et la formation, la santé, la police, le social, la prise en charge du chômage et les services administratifs tant de l'Etat que du secteur subventionné;*
- *respecte intégralement le système de rémunération entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009;*
- *garantisse aux services publics les moyens de leur action par le biais d'une fiscalité réellement distributive;*
- *maintienne le système de préretraite (PLEND) au niveau et conditions actuelles - tout en adaptant l'âge aux dispositions légales obligatoires fédérales;*
- *maintienne, avec la fusion CIA-CEH et association de la caisse de la police, le niveau de prestations, la répartition du financement du deuxième pilier et le fonctionnement démocratique de la nouvelle caisse de prévoyance du personnel des services publics;*
- *développe, en lieu et place d'une gestion managériale des ressources humaines impliquant contrôles excessifs et pressions, une politique du personnel, respectueuse des personnes et de leur santé.*

### CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch) - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009  
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

CARTEL INTERSYNDICAL